

## **BUREAU DU CLIS**

### **REUNION DU 2 avril 2001-COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Bruno PEYRILLE, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, Dainville-Bertheleville,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55,
- M. Gérard HERISSON, ADECO, représentant M. CAS, AEMHM,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire de Bure,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Jean-François RENARD, conseiller général de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Joël CAS, AEMHM,
- Les représentants des DRIRE,

Etaient invités :

- M. Jean-Claude BAUBRON, directeur du BRGM Lorraine,
- M. André MOUROT, membre du CLIS (Nature Haute-Marne).

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 30 janvier.

M. FRANVILLE rappelle plusieurs questions qui ont été posées en bureau (invitation de M. HOLLANDE, superficie de l'emprise d'un éventuel stockage) et demande des précisions concernant d'une part le laboratoire d'Aspo en Suède (objectifs des recherches menées, enseignements qui peuvent être tirés par rapport au laboratoire de Bure), et d'autre part l'action des GIP, en s'interrogeant sur la possibilité pour eux de reprendre à leur compte des décisions prises antérieurement dans le cadre des comités tripartites chargés de l'accompagnement économique lors des recherches préliminaires. Il souhaite également que l'ANDRA utilise dans ses documents l'appellation «laboratoire de Bure» et non «laboratoire de Meuse/Haute-Marne». Par ailleurs, M. BAUBRON lui confirme qu'ANTEA, maître d'œuvre scientifique de l'ANDRA, qui dispose de locaux à Poissons, est une filiale du BRGM.

M. LHERITIER constate qu'il n'y a pas eu de tableau de bord de l'impact socio-économique depuis le mois de novembre. M. le Préfet indique que la désignation du coordonnateur Grands Chantiers est en cours. La diffusion reprendra normalement dès qu'il sera en place.

M. le Préfet précise que les courriers adressés par des membres du CLIS à différents organismes (ministères, CNE, ANDRA...) et les réponses obtenues sont diffusés dans la mesure où ils se rapportent à une démarche initiée ou approuvée par le bureau.

2) Date de la prochaine réunion plénière du CLIS.

Après consultation des membres du bureau, la prochaine réunion du CLIS, ayant pour objet notamment l'adoption du programme d'activités 2001 et du budget correspondant, se déroulera le mercredi 2 mai 2001 à 18h00, à la Préfecture (Salle Poincaré).

3) Questions diverses.

- M. le Préfet propose d'organiser le déplacement en Suède du 28 au 30 mai, par avion au départ de Paris, le programme sur trois jours proposé par SKB (équivalent suédois de l'ANDRA) incluant la rencontre de représentants de la commune de Tierp et la visite du laboratoire d'Aspo. Un courrier sera adressé aux membres du CLIS pour inscription.
- Le compte-rendu de la visite du laboratoire de l'IPSN à Tournemire pourra faire l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion du CLIS.
- M. le Préfet fait un point des questions posées lors des réunions du bureau et fait part notamment de la réponse de M. HOLLANDE, du

courrier adressé au Secrétaire Général de l'IPSN concernant les conférences organisées lors de l'exposition, de la réponse de la CNE relative aux demandes d'informations complémentaires et financières, ainsi que de la réponse de l'ANDRA à des questions de M. COLLIN (épaisseur de la couche d'argilite, emprise d'un éventuel stockage, convention ANDRA-IPSN, présence d'eau dans le puits principal d'accès). Un tableau récapitulatif sera établi régulièrement pour assurer le suivi des démarches du bureau.

- M. le Préfet informe les membres du bureau du projet européen COWAM (afin d'améliorer la qualité des processus de décision en matière d'implantation d'installations de gestion des déchets nucléaires), et de la tenue d'un séminaire à Oskarshamm (Suède) du 18 au 21 septembre, réunissant des acteurs locaux concernés par cette question (courrier de M. HERIARD-DUBREUIL ci-joint). Si des membres du CLIS sont intéressés, ils peuvent demander à participer, l'Union Européenne assurant la prise en charge financière.
- M. le Préfet propose que le CLIS se dote d'un secrétariat scientifique, chargé de l'analyse des différents documents techniques, de la préparation des questions que le CLIS doit poser ou des demandes complémentaires d'information, et éventuellement d'actions de formation. Les membres du bureau approuvent cette proposition, en constatant que cette mission requiert des compétences dans des domaines variés. Des recherches seront effectuées afin de faire une proposition, soit de recrutement d'une personne auprès du CLIS, soit d'appel à un organisme universitaire.
- Les propositions de la commission thématique « communication » (projet de bande dessinée) seront transmises aux membres du bureau pour observation.

#### 4) Interventions de MM. BAUBRON (transparents joints) et MOUROT (document joint).

M. BAUBRON présente l'origine du radon, l'un des trois composants gazeux mineurs de l'atmosphère (avec le gaz carbonique et l'hélium), provenant de la terre. Le radon est issu de la chaîne de désintégration radioactive de l'uranium et il remonte à la surface transporté par des gaz ou par l'eau, en empruntant des voies préférentielles (failles, fissures ou galeries artificielles). La détection et les mesures de radon sont ainsi utilisées pour la prospection géochimique des sols.

En ce qui concerne les résultats des mesures de radon et leur interprétation, il convient de tenir compte de facteurs dont l'influence peut être très importante (variabilité temporelle de la mesure, technique d'échantillonnage), et la méthodologie doit être précisément définie.

Les résultats observés en Meuse et en Haute-Marne sont de plus tirés de mesures effectuées dans des habitations dont la localisation, la typologie ou la nature de la pièce ne sont pas connues. Il s'agit par ailleurs d'une valeur unique rapportée à la commune entière.

Dans ces conditions, et après report des résultats sur une carte géologique et examen en fonction du substratum, les valeurs élevées de radon sont observées dans des communes dont le sous-sol immédiat est constitué de marnes et d'argiles contenant de la pyrite et donc de l'uranium, ce qui explique les résultats obtenus rapportés au centre de la zone habitée de chaque commune.

M. MOUROT rappelle que trois communes du périmètre de 10 km autour du puits principal d'accès au laboratoire présentent des résultats supérieurs à la moyenne. Deux d'entre elles, Poissons et Dainville-Bertheville sont situées sur des failles détectées par la Compagnie Générale de Géophysique en 1994. La troisième, Paroy sur Saulx, est très certainement située sur une faille, compte-tenu du tracé de la Saulx à cet endroit.

Le radon, provenant du socle granitique (à au moins 1000 m de profondeur), est transporté par l'eau et remonte à la surface par les failles présentes dans la couche argileuse.

M. le Préfet retire deux interrogations de ces interventions :

- la présence de radon est-elle liée à l'existence de failles ?
- la présence de radon peut-elle être expliquée par d'autres phénomènes que les failles ?

Pour M. BAUBRON, la présence incontestable de radon ne s'explique pas que par l'existence de failles. Il faut tenir compte des terrains sur lesquels sont construites ces maisons, dont la localisation n'est pas connue. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de faille. Pour le savoir, il est nécessaire de refaire des mesures, en dehors des habitations.

M. PIGUET indique que la campagne de sismique réflexion de décembre 1999, réalisée sur un petit périmètre, n'a pas révélé de faille ignorée jusque là. Des failles existent dans la région mais rien n'indique qu'elles ont un impact dans la zone du laboratoire.

M. FRANVILLE constate que la campagne menée par l'IPSN et la méthodologie retenue ne permettent aucune conclusion. Il estime toutefois que le secteur de Bure est géologiquement très perturbé et que les documents successifs de l'ANDRA, faisant apparaître ou disparaître certaines failles, n'en rendent pas bien compte.

En réponse à M. le Préfet, M. PIGUET précise que le programme de recherche de l'ANDRA a pour objectif, dans sa zone d'application, d'approfondir les connaissances géologiques de la couche étudiée, qui a fait l'objet de la campagne de sismique, et de connaître le comportement de cette couche en cas de perturbation (creusement, échauffement...).

Les membres du bureau estiment qu'il importe de savoir si l'emprise d'un éventuel stockage est incluse dans la zone actuelle de recherche, auquel cas il ne semble pas nécessaire de procéder à des études supplémentaires, ou si elle s'étend au-delà, ce qui exigerait alors d'élargir le périmètre de recherche.

Il est décidé d'adresser un courrier à la Commission Nationale d'Evaluation, afin de savoir si la zone où sont menées les recherches actuellement est suffisamment large, dans la perspective d'installation d'un centre de stockage, et dans le cas contraire, d'indiquer les mesures qu'il convient de prendre, ou de demander à l'ANDRA de prendre, pour étendre le périmètre.

5) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 14 mai à 18h00 à la mairie de Bure.